

N° D'ORDRE : 2020-134

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 25**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 22 Septembre 2020*

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – M. QUENET Xavier – Mme ARGENTO Katia – Mme LABROUSSE Sylvie – M. DEDONS Fabrice – Mme MATHIVET Séverine – Mme BECCHINO-BEAUDOARD Sylvie – M. FRANCESCHINI Damien – Mme RASTOUIL Angélique – M. FONTANA Alain – Mme SAUQUET Adeline – M. LABASTIE Eric – Mme ASNARD Marjorie – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. CHAMBELLAND Michel pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. MARIN Michel – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

10-AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE L'OPERATION CONSERVATOIRE DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – SITE DE SAINT-MANDRIER

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que cette convention concerne la construction d'un ensemble immobilier dénommé « le Conservatoire de TPM site de Saint Mandrier » destiné à accueillir un conservatoire de musique.

La Métropole TPM confiera à la commune la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du projet précisé ci-dessus.

Monsieur le Maire précise le volet financier de la convention.

Le montant de l'acquisition, soit 1 020 000 € a déjà fait l'objet d'une participation financière de TPM à hauteur de 300 000 €HT

Le montant global prévisionnel retenu pour cette opération, hors charges foncières, s'élève à 4 300 000 € H.T soit 5 160 000 € T.T.C conformément au détail financier ci-dessous.

L'opération comprend l'ensemble des dépenses (études, travaux de construction, équipements, adaptation au sol, réseaux divers, mise en service):

- Foncier	1 200 000€HT
- Etudes MOE, Etudes de sol, Bureau de control, CSPS,...	614 000€HT
- Construction et 1 ^{er} équipements....	3 430 000€HT
- Actualisation, aléas...	256 000€HT
- Soit un montant global HT	4 300 000€HT
- Soit un montant global TTC	5 160 000€TTC

Le plan de financement de la construction et le montant prévisionnel attendu de la participation financière de chacun des partenaires de l'opération sont les suivants :

- La clé de répartition est fixée à 40% pour TPM soit 2 240 000 €TTC,
- et 60% pour la ville du coût global de l'opération soit 3 360 000 €TTC.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention avec la Métropole.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à la Commune, de l'opération conservatoire de Toulon Provence Méditerranée.

DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM CLAVE, DEZERAUD, LE PEN, CALMET, MME MONTAGNY)

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune, de l'opération de conservatoire de Toulon Provence Méditerranée.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1^{er} octobre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT